REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20261027-D55_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Gilles HAUROGNÉ, Maire. Date de convocation : 20 octobre 2026

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, MUROS LE ROUZIC Mikaël, MESSAGER Aurélie.

POUVOIR : EPAILLARD Christophe donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ

ABSENT(S) EXCUSÉ(S): CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, EPAILLARD Christophe,LEMÉE Morgane.

SECRETAIRE : DESCHAMPS Pierre-Yves

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 11 ; Votants : 12

D55/2026 Participation individuelle au repas des ainés

La commission « Aide Sociale » organise le repas des ainés (à partir de 70 ans) le samedi 14 novembre 2026, à la salle de la cantine.
Cette année, le repas est préparé par le restaurant « Le Bistrot Gourmand » de Fégréac.
La commission « Aide Sociale » propose de maintenir à 10€ le montant de participation des personnes présentes au repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- de maintenir la participation à 10€ par personne participant au repas des ainés.

Fait et délibéré à Théhillac, le 27 octobre 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance
Pierre-Yves Deschamps

Le Maire
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le :
Transmis à la Préfecture de Vannes le :